

**L'ATDPDH
accroît les
capacités de
ses formateurs**
P 2

**Problèmes fonciers,
vente multiples de
terrains au Togo**
**Le PM Ahoomey-
Zunu épingle
l'administration**
P 3

**Vers une rentrée scolaire sans
anicroches**



**Le Ministre
Maganawe met
les bouchées
doubles**
P 2



LE LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0181 du Mercredi 17 septembre 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

Promouvoir le système d'éducation par les cantines scolaires

Le basculement dans la démocratie à l'orée des années 90 a aussi coïncidé avec une régression des performances économiques jusqu'en 2005. Cette descente aux enfers a impacté sérieusement divers domaines dont celui de l'éducation.

Les autorités togolaises font de la promotion du système d'éducation et de formation un cheval de bataille. Ceci passe par la réalisation de l'accès et l'achèvement universel dans l'enseignement primaire à l'horizon 2016. Des actions spécifiques sautent aux yeux notamment, la mise en place de cantines scolaires. Pour le compte de l'année 2014, ce sont près de 30 934 élèves du cours primaire et du préscolaire de 149 écoles qui ont bénéficié de ce programme. Le projet va s'étendre pour le compte de cette année à 146 écoles, l'objectif étant d'atteindre 67 774 élèves répartis dans 315 écoles.

Le gouvernement s'engage à hauteur de 1 milliard de francs cfa pour l'alimentation scolaire au titre de l'exercice 2014.

La Constitution togolaise garanti le droit à l'éducation et à une nourriture saine - Priorités sur le développement du capital humain inscrit dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017). ■

La Rédaction

Renouvellement des membres de la CENI dernier round ce Mercredi



Les députés UNIR doivent siffler la fin de la récréation

P 3

Election des membres de la Cour Constitutionnelle



**ANC-ADDI
déserte,
Arc-En-Ciel
spectateur**
P 4

Présidentielle 2015

**L'opposition
togolaise à la
croisée des
chemins**
P 5

Vers une rentrée scolaire sans anicroches

Le Ministre Maganawe met les bouchées doubles

Élèves évalués à 200 000 pour le compte de cette année reprennent le chemin de l'école dans moins de deux semaines, le 29 septembre prochain pour être plus précis. Contrairement aux autres années où la reprise des cours a toujours été très mouvementée avec au bout de multiples des reports, l'année académique 2014-2015 aura lieu à la date prévue, c'est une certitude. Ceux qui caressent le rêve de voir les vacances se prolonger pour cause de report comme on en a l'habitude risquent d'être déçus.

C'est lancé et rien ne semble arrêter le processus. Les divergences avec les syndicats sont presque aplanies chaque enseignant touchera avant le début des cours 150 000fcfa comme primes de rentrée et de bibliothèques.

Sur le plan logistique, les nouvelles sont bonnes. 1025 nouvelles salles de classes construites dans le cadre du projet PERI s'ouvriront. La sortie musclée du ministre Maganawe sur les chantiers il y a quelques semaines a permis de remettre les pendules à l'heure.

Le corps enseignant n'est pas



épargné les effectifs seront revus à la hausse avec 1800 recrues sorties des écoles normales et des Ecoles Nationales d'Instituteurs. Cet effectif du corps enseignant sera renforcé par le recrutement d'environ 500 enseignants volontaires

Que de bons signaux pour la prochaine année scolaire, avec l'introduction de nouveaux manuels scolaires et de nouveaux programmes surtout dans le cadre de la formation civique.

Il faut dire que la précédente année scolaire a été un véritable

casse-tête pour le gouvernement avec des grèves à répétition ayant avec un impact sur l'avancement dans les programmes scolaires et un retard dans l'organisation des examens de fin d'année. Tout est bien qui finit bien les examens se sont bien déroulés. Vivement

que la sérénité qui pointe à l'horizon dans le secteur de l'éducation soit une réalité pour que les cloches de l'école tinte ce lundi 29 septembre dès la 7ème heure de la journée.■

Dick Mensah



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALBE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Education aux droits humains et à la responsabilité citoyenne L'ATDPDH accroît les capacités de ses formateurs ce Jeudi

Aujourd'hui, plus aucun domaine n'est plus en marge des mutations liées aux différentes réalités. L'exigence d'une efficace mise à jour dans tout ce que nous faisons relève plus la survie que de la nécessité. L'Association Togolaise de Défense et de Promotion des Droits Humains ATDPDH n'est pas elle non plus en marge de ces mutations, elle a procédé récemment à l'actualisation de son manuel de formation. En vue d'accroître la connaissance de ses membres et de ses formateurs en particulier, elle organise demain un atelier de formation de deux jours pour ces derniers. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la phase III du programme d'éducation aux droits humains et à la citoyenneté responsable. Ils seront au total 25 formateurs nationaux et locaux venus de tous les horizons du Togo à bénéficier de cette mise à niveau. L'objectif est de les outiller face aux enjeux et défis des droits



humains et de la citoyenneté responsable dans notre pays. A terme, l'association espère les familiariser avec les nouveaux modules et procédures, les imprégner aux nouveaux standards sur les questions de droits de l'homme.

En effet, ils sont de taille ces enjeux et défis auxquels sont confrontés les membres et formateurs de l'ATDPDH chaque jour sur le

terrain. De la résolution des conflits à l'éducation à la culture de paix par la culture des valeurs de tolérance et d'acceptation de l'autre, ces divers acteurs font parfois face à d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leur tâche citoyenne. Il importe donc de leur mettre en condition en vue d'améliorer leur rendement aux activités d'éducation et de protection dans leurs différentes zones d'action. Durant cet atelier de deux jours, l'accent sera donc mis sur la méthode participative afin de mutualiser la participation de tous les participants. Brainstorming, séance de questions-réponses, partage d'expérience exposé suivi de débat seront donc au cœur de ce grand rendez-vous des 18 et 19 septembre pour ces divers acteurs qui œuvrent de toute leur force pour le respect, la défense et la promotion des droits de l'homme partout à travers le Togo.■

Démocrate Koudama

Renouvellement des membres de la CENI dernier round ce Mercredi Les députés UNIR doivent siffler la fin de la récréation

Après plusieurs reports, on croyait que les députés allaient trouver un terrain d'entente lundi dernier sur le choix des personnalités qui devront siéger au sein de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Si les partis représentés à l'Assemblée Nationale ont pu accorder leur violon sur l'élection des membres de la société civile et ceux des membres des partis extra-parlementaires, la tâche n'a pas été du tout facile lorsqu'il s'est agi de désigner surtout les cinq membres issus de l'opposition parlementaire. Le vieux débat sur les critères pour être opposant au Togo a pollué l'atmosphère au sein de l'hémicycle. Pour l'ANC-ADDI et la Coalition Arc-en-Ciel, il fallait clarifier le statut de l'Union des Forces de Changement (UFC) qui participe à l'action gouvernementale depuis 2010. Pour les deux blocs de l'opposition que sont le CST et la Coalition Arc-En-Ciel c'est un



crime de lèse majesté commis par le parti de Gilchrist Olympio. Fort de ce constat, ce parti ne doit plus émarger sur la liste des partis de l'opposition au Togo. Et pourtant, une jurisprudence est édifiante la dessus en 2007; sur la base de

l'Accord Politique Global Me Yaoi AGBOYIBOR président du CAR parti de l'opposition avait dirigé le gouvernement mais cela n'a pas enlevé à ce parti son statut d'opposition idem pour la CDPA de Léopold Gnininvi.

Pour aller plus loin, la loi

portant statut de l'opposition est claire. En son article 2, elle stipule que « l'opposition s'entend de l'opposition parlementaire. Elle comprend le ou les partis et regroupement de partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale ainsi

que les députés qui y siègent, et qui ont remis à celle-ci une déclaration indiquant leur appartenance à l'opposition... » L'article 3 va plus loin en stipulant que toute personne appartenant à un parti politique ou regroupement de partis politiques de l'opposition peut, à titre individuel, accepter de participer au gouvernement. Voilà des éléments qui devraient éclairer la lanterne des uns et des autres pour enfin taire ce débat égoïste au sein de l'opposition qui retarde la mise en place de la nouvelle CENI depuis quelques semaines.

Ce mercredi doit être le dernier round d'un bras de fer qui commence par lasser... les sentiments ont trop duré la majorité présidentielle doit taper du poing sur la table et départager les uns et les autres par un vote faute d'un consensus entre les partis d'opposition. Il faut siffler la fin de la récréation. ■

Anthelme Shakespeare.

Problèmes fonciers, vente multiples de terrains au Togo Le PM Ahoomey-Zunu épingle l'administration

Le chef du gouvernement n'est pas allé du dos de la cuillère à l'ouverture hier mardi des Journées Portes Ouvertes sur le ministère de l'urbanisme et de l'habitat. Ahoomey-Zunu dans une allocution improvisée a résumé les différents problèmes qui minent le foncier au Togo et qui empoisonnent le quotidien des citoyens. Tout en fustigeant la double vente des parcelles de terrain, le chef du gouvernement a dénoncé la complicité parfois de l'administration et des tribunaux. « Comment comprendre qu'on puisse délivrer deux titres fonciers pour un même terrain » a-t-il martelé. Le locataire de la primature a également relevé les difficultés dans l'accès à la propriété foncières et souhaité que le permis de construire qui est une obligation soit traduite dans les faits.

Tous ces maux devraient connaître un début de solution avec ces journées portes ouvertes qui prennent fin le 18 septembre prochain elles permettront de mieux connaître les actions du ministère de l'urbanisme pour un meilleur cadre de vie si on s'en tient au thème retenu pour ces JPO.



L'initiative vise des résultats à savoir la sensibilisation et l'information sur les différentes missions et actions du ministère de l'urbanisme, la connaissance de ces différents services, 300 plans parcellaires seront visés dans les stands d'exposition répartis entre les différents services du ministère. C'est également une occasion de recueillir les

suggestions de la population les étudier, et essayer de combler les attentes des uns et des autres.

La mission du ministère de l'urbanisme et de l'habitat a été clairement déclinée en orientation contenu dans les stratégies de croissance accélérée et de la promotion de l'emploi.

Le Togo et principalement la capitale Lomé enregistre au fil des jours des bâtis qui s'étalent horizontalement sans tenir compte des nouvelles données architecturales et du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Conséquence, les limites de la capitale deviennent difficiles à cerner.

Le problème foncier est réel au Togo l'occupation anarchique des espaces, l'insalubrité dans les quartiers, l'encombrement des voies publiques, le foisonnement des procès fonciers lié entre autres aux multiples ventes portant sur un même terrain, les prix exorbitants des loyers d'habitation et professionnels, les inondations périodiques, l'insuffisance des espaces verts et jardins publics, la rareté de logements décentes etc.

le gouvernement en est d'ailleurs conscient. Le Premier Ministre en janvier 2013 avait présidé au lancement des Etats généraux du foncier au Togo exprimant ainsi le besoin de mettre fin à l'insécurité qui caractérise les transactions foncières. ■

PF

Election des membres de la Cour Constitutionnelle ANC-ADDI déserte, Arc-En-Ciel spectateur

Devenu presque un crédo chez les « oranges », quand une mesure ne les arrange pas, les ex-lieutenants de Gilchrist Olympio n'hésitent pas à claquer la porte. Ils n'ont pas dérogé à leur principe ce lundi encore, foulant le vote aux pieds de la majorité au pouvoir qui estime, selon les termes du président du groupe au parlement, Christophe Tchao, que « ...les réformes concernent plusieurs points de la constitution et donc, il faudra qu'on aille à l'essentiel en désignant les membres de la Cour Constitutionnelle... ». En effet, Isabelle Améganvi et ses collègues n'ont jamais réussi à digérer leur éviction de l'Assemblée Nationale, durant la précédente législature passée, par la Cour Constitutionnelle et ils estiment qu'ils ne pourraient participer à la nomination des juges qui les ont révoqués arbitrairement. Mais pour la coalition ARC-EN-CIEL, les discussions sur les réformes ayant échoué, on ne saurait procéder au vote de candidats à la Cour Constitutionnelle dont les dossiers de candidature n'ont pas été au préalable validés. Au finish, 6 candidats ont obtenu le quitus des représentants de la nation, soit les 2/3 des voix. Il s'agit de Kouami Amados-Djoko, Maman-Sani Aboudou Salami, Mipam bNahm-Tchougli, Polo Aregba, Mme Edwige Ablavi Hohoueto et de Koffi Tagbé. Les 3 autres membres de cette Cour Constitutionnelle seront désignés par le Président de la République.

• Sur le vote des membres de l'opposition parlementaire de la CENI

La phase de la nomination des membres de la société civile et des extra-parlementaires de la CENI a vu le retour du groupe ANC-ADDI. S'il a accepté prendre part au vote des membres de la société civile et des extra-



parlementaires, le groupe pose néanmoins des conditions quant à ce qui concerne les membres de l'opposition parlementaire. Il estime que pour la désignation des membres de l'opposition parlementaire de la CENI, l'on devrait appliquer un coefficient de représentativité (dont eux seules connaissent la formule), et qu'ainsi, ils étaient en droit de prétendre à 4 sièges et 1 siège pour la coalition ARC-EN-CIEL ; l'UFC, Sursaut et le non-inscrit 0 siège pour chacun. Isabelle Améganvi fait remarquer que : « Nous avons longtemps laissé faire. Nous n'allons plus avaler des couleuvres et brader notre représentativité pour les beaux yeux de l'UFC ». Ce qui a suscité une vive controverse.

Le CAR, de son côté, revient sur sa requête tendant pour l'UFC à clarifier sa position au sein de la classe politique togolaise. En d'autres termes, le CAR posait la question de savoir si l'Union des Forces de Changement (UFC) pouvait se réclamer de l'opposition et donc partager les sièges des membres de l'opposition parlementaires au sein de la CENI quand bien même elle faisait partie du gouvernement actuel ? A cette question, la lecture de l'article 2 des statuts de l'opposition nous indique clairement que : « l'opposition s'entend

de l'opposition parlementaire. Elle comprend le ou les partis et regroupements de partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, ainsi que les députés qui y siègent, et qui ont remis au bureau de celle-ci une déclaration indiquant leur appartenance à l'opposition » (article 2, alinéa 1er). De même, l'article 3 des mêmes statuts dispose qu'on peut être au gouvernement, mais toujours garder son statut de l'opposition. Et l'article 4 va plus loin quand il réitère que : « tout parti ou regroupement de partis politiques est libre de renoncer, à tout moment de la législature, à son appartenance à l'opposition » en prenant soin d'informer le bureau du Parlement. Et si tel est le cas, le parti qui renonce à son statut ne bénéficiera plus des avantages accordés à ceux qui ont conservé le statut de l'opposition. Au regard de tout ceci, pourquoi voudrait-on forcer la main à l'UFC ?

• Des débats inutiles pour freiner le déroulement du vote, mais l'Union pour la République (UNIR) prend ses responsabilités et avance !

Malgré toutes ces interruptions, le processus a malgré tout continué sa route. Ainsi, les députés ont réussi à s'accorder sur la nomination des 3 membres de la société civile. Il s'agit de

Taffa Tabiou (89 voix), de Nimon Baloukina (88 voix) et de Date Yao (85 voix). En outre, après une suspension de 15 minutes pendant lesquelles le Président de l'Assemblée Nationale lui-même s'est entretenu avec la Présidente du groupe parlementaire ANC-ADDI, Isabelle Améganvi, les membres extra-parlementaires de la CENI ont été connus. Ainsi, sur les 89 suffrages exprimés, Kolani Lardja (89 voix), Tchalla Biyao (86 voix) et Extase Akpotsui (64 voix) ont obtenu l'aval des représentants de la nation.

Cependant, le point d'achoppement fut l'attribution des 5 sièges à l'opposition parlementaire de la CENI. Sur ce point, les débats houleux jusqu'aux alentours de 22 heures n'ont pas permis à l'hémicycle de dégager finalement la liste définitive des membres de la CENI. Le report de la séance fut inévitable.

• Mercredi 17 septembre : la fin du suspense... ?

Les togolais devraient garder leur mal en patience s'ils veulent voir le bout du tunnel sur cette affaire des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante. L'intransigeance des uns et les incompréhensions des autres n'ont pas permis aux députés, malgré 13 heures de séance, de faire sortir la fumée blanche, faute de consensus. Mais, le Président de l'Assemblée Nationale, Dama Dramani en a fait son affaire personnelle. Il s'emploiera, dit-il, à obtenir ce consensus vaille que vaille, car selon lui, « Tant qu'on aura pas trouvé ce consensus, on aurait pas accompli notre devoir, celui d'être au service de la République ».

Anthelme Shakespeare

Eliminatoire U 17/Guinée 1 Togo 0

Les Eperviers cadets inspirés par Tchanilé et sa troupe

Décidément rien ne va pour les Eperviers. Que ce soit les seniors, Juniors, ou encore les Cadets, tous entraînent le diable par la queue. En effet les Eperviers du Togo se sont engagés dans une série de défaites au cours de cette année. Après que les juniors aient perdu leur billet pour le Sénégal 2015, le doute plane à nouveau sur les cadets et les seniors. Comme Adebayor et compagnie, la jeune équipe des cadets du Togo s'est inclinée face à une équipe de Guinée

bien disciplinée le dimanche dernier en terre marocaine. 1-0 c'est le score qui a tenu les éperviers en échec. Quel est cet oiseau de malheur qui plane sur le football togolais, n'allons-nous plus assister à un second apogée de notre football comme en 2013 ? Telle est la formule qui déchanter ces derniers jours sur toutes les lèvres des amoureux du ballon rond. Le football togolais souffre et nul besoin d'une loupe pour le voir, il faut le dire. Même si cette défaite des cadets



vient peindre en noir la prestation du foot togolais, on ne pourra pas les en vouloir de trop quand on sait qu'ils vont disputer le match retour à Kégué. Comme savent bien le faire les fans ils se mobiliseront

pour la victoire de leur équipe. Les éperviers du Togo pourront-ils venir à bout de leur homologue ? En tout cas pour ce faire le coach togolais Kégbalo va devoir se corriger les erreurs du match passé pour

une meilleure prestation de ses poulains. Le foot Togolais est en mauvaise posture, il traîne le diable par la queue cependant les dirigeants font semblant de ne rien voir. Une chose est sûre si cela continue il ne manque qu'il soit la risée des autres pays. Il n'est plus question d'avoir l'appétit du foot mais un connaisseur pour faire évoluer les choses. Comme le dira le britannique, "the right man at the right place".

Charles

Présidentielle 2015

L'opposition togolaise à la croisée des chemins

Entre le ménage de sa chambre et celui de la maison, l'opposition togolaise se cherche toujours. Après avoir claqué les portes à toutes les rencontres de ménage de la maison commune, c'est-à-dire le Togo, l'opposition dite classique ou traditionnelle, sinon conservatrice s'est retirée dans sa propre chambre, dans un huis-clos dénommé pompeusement conclave pour accorder les violons sur une quelconque candidature unique pour faire face au futur candidat de UNIR.

Deux semaines et plus de discussion entre coupées de pause n'ont accouché que d'une bagarre entre Jean KISSI et Abass KABOUA. Ils se sont pris l'un à l'autre comme des fauves, au cours d'une séance du conclave à l'hôtel Novela-star, où ils ont offert un spectacle hideux et honteux aux hôtes et à tous ceux qui s'y trouvaient. Ce qui est intéressant à savoir, ce n'est pas ce qui s'est passé, mais comment on en est arrivé là, et l'image que cela laisse sur la classe politique togolaise en général et celle de l'opposition en particulier. Comme un confrère de l'Eveil la Nation l'a relevé, cette scène humoristique vient confirmer le profond malaise et l'impossible entente » de l'opposition togolaise et du coup ses tares et ses



sournoiseries à la face du monde, puisque les journaux se sont emparés de l'affaire et en ont fait leur chaux gras.

Il faut être à la fois aveugle, sourd et muet pour ne pas savoir qu'aucune candidature unique de l'opposition n'est plus possible, du moins en 2015. Il serait mieux de reclasser les débats autour des réformes, institutionnelles et constitutionnelles, mais de façon plus responsable et franche. Et non venir avec des préalables taillés de toute pièce

et sur mesure dans le seul but de chasser quelqu'un du pouvoir. L'on n'est pas en train, sauf miracle de dernière heure, de voir un Jean-Pierre FABRE qui se dit et clame sur les toits candidat naturel de l'opposition lâcher prise pour quelqu'un, même si lui et son ANC sont minables devant le CAR de M. APEVON DODZI, protégé de M. Yaovi AGBOYIBO, l'un des chantres de l'opposition des premières heures qui n'est pas prêt à baisser les bras après tant d'années de combats émaillés de soubresauts. Voilà le hic qui

risque d'enfoncer l'opposition davantage dans le trou au grand bonheur du parti UNIR qui reste toujours serein et prêt à exploiter toute occasion favorable à lui. Pire, gagnés par le désespoir et l'incertitude certains militants du CST-Arc En-ciel sont en train de faire les yeux doux au parti des Togolais de Alberto OLYMPIO qui est en train d'attiser dans le silence.

Ce qui est surtout surprenant et qui confirme la descente aux enfers du CST-Arc-en-ciel, c'est le silence de Mr AGBEYOME Kodjo qui était l'homme le plus influent du collectif. Son silence inquiète plus d'un militant du collectif, et l'on se demande si lui aussi n'est pas en train de retourner à la maison comme l'a fait l'apprenti chrétien, tous deux anciens présidents de l'Assemblée Nationale sous Eyadema et aux couleurs du RPT ; aujourd'hui UNIR ? En tout cas, rien n'est encore perdu ni pour le CST, Arc En-ciel pour se refaire une peau neuve, ni pour ceux qui veulent retourner dans l'ancienne ; c'est ça la politique, car comme l'a si bien dit Montesquieu, « Il n'y a pas de sens unique de démocratie, parce que la démocratie est-elle-même une quette de sens. ».

Eric TANANDE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION

COMMUNIQUE

Dans le cadre des préparatifs du sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur la sécurité maritime qu'organise le Togo en Octobre 2015, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération recrute des togolais nationaux et de la diaspora des deux sexes, spécialistes et experts dans tous les domaines affiliés à la sécurité maritime. Les dossiers des candidatures sont composés comme suit :

- une photocopie légalisée du certificat de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une photocopie légalisée d'un diplôme ou attestation maritime ;
- un Curriculum vitae.

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait en ligne sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération **www.diplomatie.gouv.tg** ou auprès de la Direction des Organisations Internationales dudit Ministère.

La date de clôture est fixée, au plus tard au, 30 Septembre 2014.

Fait à Lomé, le 08 Septembre 2014.



Alerte Virus Ebola

EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « urgence de santé publique de portée mondiale ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor - **BP :** 81213-Lomé-Togo
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66 - **Email :** conapptogo@yahoo.fr

Concours animation radio VivaHolidays sur Zéphyr Les lauréats récompensés

La semaine dernière, le concours d'animation radio VivaHolidays 2014 est rentré dans l'histoire avec la remise des trophées aux trois gagnants. La cérémonie de remise s'est donc tenue le vendredi 12 septembre dernier à l'espace de loisirs Fil O Park en présence de plusieurs personnalités venues de divers horizons tels la HAAC, le CONAPP, le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, le ministère de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique, pour ne citer que ceux là. Pour cette treizième édition qui a enregistré 60 candidats aux niveaux d'étude BAC II, trois lauréats ont encore excellé. Le grand vainqueur est Edem Aményra, premier prix, étudiant en droit qui s'est découvert une passion pour la chose journalistique : « il faut dire que j'ai toujours été passionné par la communication ; alors dès que l'opportunité s'est présentée, je l'ai donc saisi. Au début ce

n'était pas évident, mais avec le courage et la force des choses sans oublier la grâce de Dieu, je suis champion de ce prestigieux concours ; j'envisage donc embrasser la communication en jumelage avec mes études actuelles de droit... ». Il est reparti avec un lot de trophée,

respectivement repartis avec des lots évalués à 400.000 FCFA et 300.000 FCFA.

VivaHolidays est un concours d'animation radio initié par la radio Zéphyr Fm chaque vacance et ce depuis 2002. En effet depuis sa création en 2001, la radio Zéphyr Fm s'est donnée



téléphone, pagne, bons de confection une réduction des frais de formation, tout ceci évalué à 500.000 FCFA. Il est suivi d'Azéglo Magloire et de ZunuKomlan qui sont

pour mission de contribuer à l'éclosion et à la promotion des talents chez les jeunes togolais d'où la naissance de ce concours attribué à un service spécifique de la radio, le service de



formation et d'initiation à la radio. Programme ludique et didactique conçu et exécuté pour divertir les jeunes candidats à la compétition tout en leur offrant une occasion de découvrir un métier, Viva Holidays contribue à préparer les jeunes pour le marché de l'emploi en leur offrant une opportunité de formation aux notions essentielles du journalisme et de l'animation radio durant les vacances. Patrick Blandé, directeur de la radio et président du comité d'organisation du concours n'a pas manqué de le souligner : « ils sont nombreux ces vivaholidéens, qui sont

employés par les médias de la place, aussi bien à la télé, à la radio, dans la presse écrite que dans la presse en ligne. Il y en a qui sont leurs propres employeurs parce qu'ils ont créé leurs médias dont ils sont patrons ». Cet état de fait a été vivement félicité et encouragé par le Secrétaire général du Conseil National des Patrons de Presse CONAPP. Fabrice Pétchézi qui estime pour sa part que ces « différents talents dénichés constituent un vivier pour renforcer nos organes... ».

Démo



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 2157/14 /CNSS/DG/DA-SP

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a le plaisir d'informer le public qu'elle est propriétaire d'un immeuble sis à Baguida d'une contenance superficielle de 27 ha 25a 98ca, objet du Titre foncier N°21.583 RT issu de la fusion des titres fonciers n°13753, 5973 et 1814.

La collectivité KPELE HLOMADI élève des prétentions de droit de propriété sur ledit immeuble et a assigné la CNSS par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé qui a ordonné une expertise immobilière afin de situer le TF n°21.583 par rapport à l'immeuble dont la collectivité KPELE HLOMADI prétend être propriétaire.

Sans attendre les résultats de l'expertise, il est revenu à la connaissance de la CNSS que la collectivité KPELE HLOMADI, estimant être propriétaire des lieux, aurait approché des éventuels acquéreurs en vue de la vente des parcelles de terrain issues du TF n°21.583.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui s'évertuerait ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain auprès de la collectivité KPELE HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 juillet 1906, le Titre foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété de la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre foncier n°21.583 RT

Pour toute information, s'adresser à la **SCP AQUAREBURU & PARTNERS**

Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, Avenue Kléber DADJO,
Tél : 22 21 05 05, B.P. 8989.

Fait à LOMÉ, le 18 AOUT 2014



Koffi Kadanga WALLA



21 Nov.
8 Déc.
2014

12^{ème}
**Foire
LOME**

Foire de toutes les opportunités

COMMUNIQUE

Pour des raisons de sécurité, d'harmonie et de commodité, la Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF) invite tous les exposants ayant réservé des espaces nus en vue de construire eux-mêmes leurs stands à soumettre au Service Technique dudit Centre, le plan de construction au plus tard le 10 octobre 2014, délai de rigueur.

La Direction dispose de deux (2) jours francs pour la validation de chaque plan.

La Direction du CETEF compte sur la bonne volonté et la bonne compréhension de tous afin d'assurer la bonne organisation de la 12^{ème} Foire Internationale de Lomé.

CETEF - LOME

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 30 38 48 / 22 35 07 27 Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: www.cetef.tg E-mail: ceteflome@cetef.tg